



Harcèlement...reclassement

Par **luissint**, le **08/04/2008** à **00:15**

Bonjour, après une formation de longue durée dans le cadre d'un congé CIF, mon employeur m'a affecté à un autre roulement (permanent de nuit) hors j'effectuais un roulement de 3X8 avant de partir en formation et cela durant deux ans, sans tenir compte de mes contraintes familiales, et médicales. Je lui ai fait part de mes contraintes, il m'a répondu : "je n'ai rien à foutre, je veux de vous en permanent de nuit et si vous pouvez pas faire de la nuit vous n'avez qu'à démissionner". J'ai donc été voir mon docteur, il m'a fait un courrier à l'attention de la médecine du travail, elle avait donc tenu compte de la lettre de mon médecin traitant et elle avait précisé que je ne pouvais pas effectuer le roulement qu'il me proposait mais que je pouvais quand même faire de la nuit mais cela ne plaisait pas à mon chef de service et j'ai enchaîné des visites médicales répétées imposées par mon chef de service jusqu'au jour où il a obligé la médecine du travail à prendre une décision qui aujourd'hui me met en situation de reclassement. Ma question c'est est-ce que toutes ces visites répétées en l'espace de 7 mois (8 visites en tout) peuvent être considérées comme du harcèlement sachant que c'est deux visites par an ? et que puis-je faire ? merci pour votre réponse